

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

**Compte rendu de Séance Ordinaire
du 29 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le dix-neuf avril s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

Présents : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. CARREGUES Patrick, Mr. REY Jean-Claude, Mr. BENOIST Cyril, Mr. FLEURY David, Mr. ROSSI Tino, Mr CABAS Gérard, Mr. Mr SOULIE Cédric, Mme BORDES Christine, Mme BOUCHET Stéphanie, Mr ROCHELLI Didier.

Absent : Mme LAMIRE Maryline

Excusé : Mrs GODEAS Philippe, JOURDAIN Christian et Mme FOURES Solange

Pouvoir : Mr GODEAS Philippe donne pouvoir à Mr ROSSI Tino
Mr JOURDAIN Christian donne pouvoir à Mr CARREGUES Patrick
Mme FOURES Solange donne pouvoir à Mme le Maire

Secrétaire de Séance : Mr Cédric SOULIE

Madame le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

Délibération

- Etude et prise de décision sur la demande du Commissaire Enquêteur concernant
- la demande de Mr et Mme BENOIST :
- soit en rester à ce qui a été signé (document d'arpentage),
- Suivant demande de Mr BENOIST lors de l'enquête publique : soit mettre en place une servitude sur les terrains que la commune cède à Mr COULé section I 604 et 597 (15 mètres de largeur 5.5 mètre de longueur) afin de permettre aux véhicules de reculer et repartir, et voir pour une implantation de « bornes » artisanales afin de délimiter cette zone,
- Demande de la psychologue de l'éducation nationale en vue de l'acquisition d'un test psychométrique. Test qui permet d'évaluer le potentiel cognitif des enfants de moins de 6 ans. Délibération du Conseil de décembre 2016 approuvé pour un montant de 94.20 €. Le tarif d'aujourd'hui est de 109.08 €.
- Eau 47 – délibération en vue d'approuver l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au syndicat Eau47 à compter du 1er juillet 2019 et de la modification statutaire du syndicat

Eau47,

- Etude de devis pour panneau d'entrée de village,
- Chemin de Brios – Plainte de Mr COULÉ Louis concernant l'écoulement des eaux au niveau du virage busé.
- Etude de devis entretien des locaux de la salle des fêtes.

Questions Diverses :

- ✓ Parole aux Commissions,
- ✓ Parole aux Elus,

.../...

&&&&&&&&&&&&&

Délibération 27/2019

Vu le procès-verbal de la séance du 8 avril 2019.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 avril 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Publié le 7 mai 2019
Transmis à la Préfecture le 7 mai 2019

Adopte le procès-verbal de la séance du 8 avril 2019.

&&&&&&&&&&&&&

Délibération 28/2019

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'enquête publique concernant le chemin de Brios vient de se terminer.

Il faut aujourd'hui donner, au commissaire enquêteur un avis sur ce dossier.

Chemin de Brios

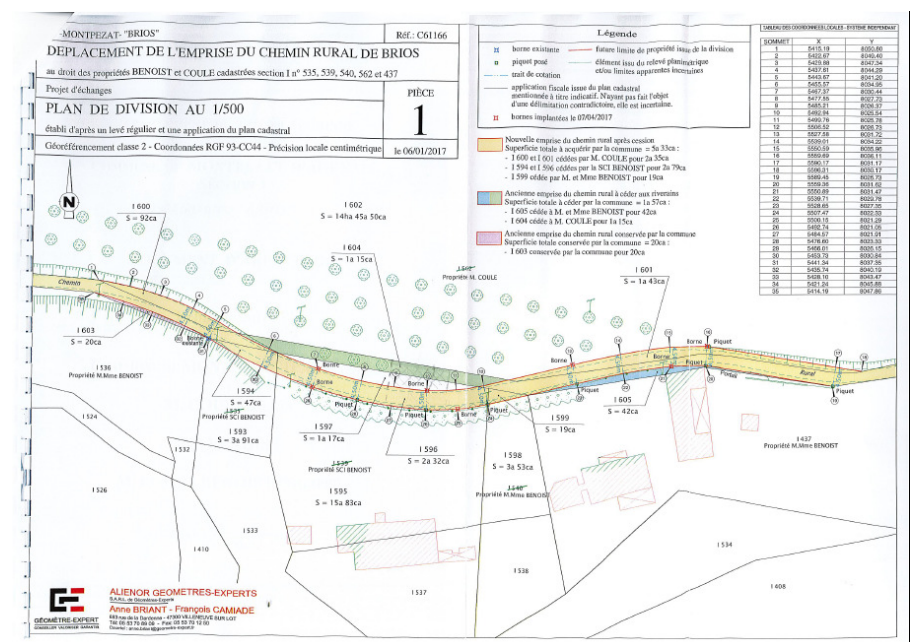
Publié le 7 mai 2019
Transmis à la Préfecture le 7 mai 2019

Mr BENOIST Cyril concerné est sorti de la salle du conseil

Lors de l'enquête Mr BENOIST Philippe a déposé une demande. Celle-ci afin d'obtenir une zone de retournement permettant aux livreurs de ne pas faire demi-tour sur les terrains de Mr COULÉ. Il souhaite que la commune reste propriétaire des parcelles cadastrées section I n° 597 et 604 suivant le document d'arpentage. A la base, la parcelle cadastrée section I 604 doit être vendue à Mr COULÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide de rester sur le document d'arpentage qui a été signé le 6 janvier 2017.
(Copie du plan)



Délibération 29/2019

Aide financière pour la psychologue scolaire

Publié le 7 mai 2019
Transmis à la Préfecture le 7 mai 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable pour une participation d'un montant de 109.80 € en vue de l'acquisition d'un test d'aptitudes intellectuelles pour les enfants de moins de 6 ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

VU les Statuts du Syndicat Eau47, approuvés par l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2018-12-28-007 et n°82-2018-12-21-003 du

Délibération 30/2019

Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1^{er} juillet 2019 et de la modification statutaire du Syndicat Eau47

Publié le 7 mai 2019
Transmis à la Préfecture le
7 mai 2019

28 décembre 2018, et en particulier :

- l'article 1 notamment à la forme juridique du syndicat,
- l'article 2.2. relatif à la gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif et/ou non collectif (compétences optionnelles à la carte) ;

Vu la délibération prise par la commune de CALONGES en date du 8 mars 2019 sollicitant le transfert de sa compétence « Assainissement collectif » au 1^{er} juillet 2019 ;

VU la délibération du Syndicat EAU47 n°19_054_C du 28 mars 2019 approuvant l'évolution du périmètre et l'actualisation des compétences transférées à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

VU la délibération du Syndicat EAU47 n°19_055_C du 28 mars 2019 relative à l'ajout d'une activité complémentaire de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat EAU47, et ses Statuts,

CONSIDÉRANT que le Syndicat EAU47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 29 mars 2019,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DONNE son accord pour **l'élargissement du territoire syndical** d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.1. de ses statuts, **à compter du 1^{er} juillet 2019** à la commune de **CALONGES**.

DONNE son accord pour les **transferts de compétences** par la collectivité dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, **à compter du 1^{er} juillet 2019** selon le détail ci-dessous :

Commune	Compétences transférées		
	AEP	AC	ANC
CALONGES	Déjà à	X	Déjà à

VALIDE les statuts du Syndicat EAU47 et notamment leur annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées (selon le projet joint à la présente délibération), ainsi que l'article 2.2 relatif à la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire/Monsieur le Président, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

MANDATE Monsieur le Maire/Monsieur le Président pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision.

Délibération 33/2019

Etude de devis pour le Moulin

Publié le 7 mai 2019
Transmis à la Préfecture le
7 mai 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé afin pour un plancher en peuplier sous la charpente du moulin et le remplacement de 30 mètres linéaire des couvres joints du toit.

Le devis établi par la SARL VIEL ET FILS fait apparaître un montant de 3 834.00 € TTC.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Demande de revoir le prix avec le remplacement des couvres joints du toit dans sa totalité.

Donne un avis défavorable pour la réalisation du plancher.

Demande de reporter cette étude de devis lors du prochain Conseil.

&&&&&&&&&&&

Délibération 34/2019

Chemin de Brios – Ecoulement des eaux de pluie

Publié le 7 mai 2019
Transmis à la Préfecture le
7 mai 2019

Mr BENOIST Cyril concerné est sorti de la salle du Conseil

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la plainte de Mr COULÉ père.

Celle-ci précise que depuis que des buses ont été installées dans le virage qui conduit aux chênes truffiers de Mr BENOIST en 2010, lors des orages, les eaux de pluies ne s'écoulent plus correctement et débordent de chaque côté. Ce qui provoque des dégradations au niveau du chemin.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Demande que Mr BENOIST Cyril procède en la réalisation d'un fossé, pas trop profond mais assez large afin que l'eau puisse s'écouler correctement dans les fossés existant et ainsi ne pas passer par-dessus le chemin.

Un courrier informera Mr BENOIST Cyril du travail qu'il devra réaliser et un second informera Mr COULÉ père.

&&&&&&&&&&&

Délibération 35/2019

Etude de devis pour l'entretien des locaux de la salle des fêtes

Publié le 7 mai 2019
Transmis à la Préfecture le

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandé en vue de l'entretien des locaux de la salle des fêtes.

Mme le Maire laisse la parole à Mr CARREGUES qui présente les devis.

L'entreprise NIKEL PLUS propose :

- aspiration et lavage des sols, désinfection des sanitaires pour un montant de 194.40 € TTC pour une prestation.

Mme LEPINE Véronique propose :

- nettoyage des Toilettes, de la salle, des murs, des plafonds et sols,

Fin de séance à 23 h 45

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Signatures

Mme SEIGNOURET

Mr CARREGUES

Mr REY

Mr BENOIST

Mr FLEURY

Mr SOULIÉ

Mr ROSSI

Mr CABAS

Mme FOURES
(pouvoir à Mme le Maire)

Mr JOURDAIN
(pouvoir à Mr CARREGUES)

Mme BORDES

Mme BOUCHET

Mme LAMIRE-DELIBES
(Absente)

Mr GODEAS
(pouvoir à Mr ROSSI)

Mr ROCHELLI

n° Délibération	Objet de la Délibération
27/2019	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 avril 2019
28/2019	Chemin de Brios
29/2019	Aide financière pour la psychologue scolaire
30/2019	Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1er juillet 2019 et de la modification statutaire du Syndicat Eau47
31/2019	Etude de devis « Entrées du Village »
32/2019	Demande d' Ajout d' un sujet
33/2019	Etude de devis pour le Moulin
34/2019	Chemin de Brios – Ecoulement des eaux de pluie
35/2019	Etude de devis pour l'entretien des locaux de la salle des fêtes